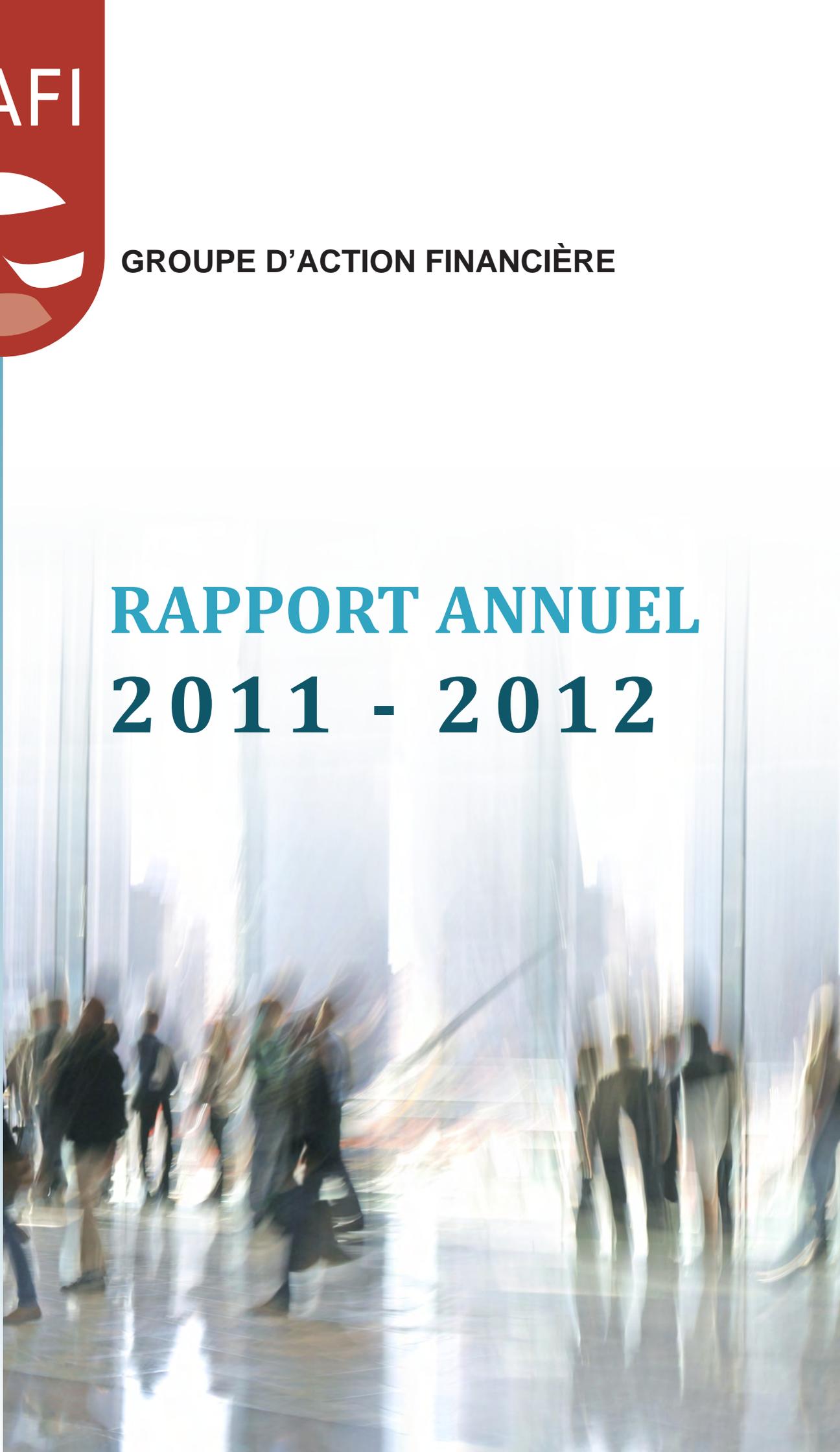


GAFI



GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE

RAPPORT ANNUEL
2011 - 2012





GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE

Le Groupe d'action financière (GAFI) est un organisme intergouvernemental indépendant qui a pour mission d'élaborer et de promouvoir des politiques visant à protéger le système financier mondial contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive. Les Recommandations du GAFI se sont imposées comme une véritable norme internationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme..

Pour de plus amples informations sur le GAFI, veuillez consulter le site Internet suivant :

www.fatf-gafi.org

© 2012 GAFI/OCDE. Tous droits réservés.

Nulle reproduction ou traduction de la présente publication ne peut être réalisée sans autorisation écrite préalable.

Toute demande d'autorisation concernant tout ou partie de la présente publication doit être adressée au Secrétariat du GAFI, 2 rue André Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France (Télécopie : +33 1 44 30 61 37 ou adresse électronique : contact@fatf-gafi.org).

Crédits photos, photo de couverture : ©Thinkstock

Table des matières

Abréviations	5
Lettre du Président du GAFI	7
Avant-propos du Secrétaire exécutif du GAFI	9
RENOUVELLEMENT DU MANDAT	10
RÉVISION DES RECOMMANDATIONS DU GAFI	14
SURVEILLANCE DU RESPECT DES NORMES	20
TYPOLOGIES	25
PAYS ET TERRITOIRES À HAUT RISQUE ET NON COOPÉRATIFS	29
RENFORCER LE RÉSEAU DE LBC/FT	33
ÉTATS FINANCIERS	39
ANNEXE I DÉCLARATION MINISTÉRIELLE	40
ANNEXE II MANDAT DU GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (2012-2020)	43

Abbreviations

CRF	Cellule de renseignement financier
EAG	Groupe Eurasie
FMI	Fonds monétaire international
FT	Financement du terrorisme
GABAC	Groupe d'Action Contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale
GABOA	Groupe Anti-blanchiment de l'Afrique Orientale et Australe
GAFIC	Groupe d'action financière des Caraïbes
GAFIMOAN	Groupe d'Action Financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord
GAFISUD	Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux en Amérique du sud
GAP	Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de capitaux
GCRM	Groupe de coordination du réseau mondial
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest
ICRG	Groupe d'étude sur la coopération internationale (<i>International Co-operation Review Group</i>)
LBC	Lutte contre le blanchiment de capitaux
MONEYVAL	Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ORTG	Organisme régional de type GAFI
PMIF	Partenariat mondial sur l'inclusion financière (du G20)
PPE	Personne politiquement exposée
REM	Rapport d'évaluation mutuelle
WGEI	Groupe de travail sur les évaluations et la mise en œuvre (<i>Working Group on Evaluations and Implementation</i>)
WGTM	Groupe de travail sur le financement du terrorisme et le blanchiment des capitaux (<i>Working Group on Terrorist Financing and Money Laundering</i>)
WGTY	Groupe de travail sur les typologies (<i>Working Group on Typologies</i>)

Lettre du Président du GAFI Giancarlo Del Bufalo

Nous avons, au cours de cette année plénière, franchi deux étapes importantes : **adoption de nouvelles normes internationales sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive**, d'une part, et définition d'un **nouveau mandat** pour le GAFI afin de poursuivre la lutte contre les opérations financières illicites, d'autre part.

Ce fut pour moi un privilège que d'avoir fait partie de la famille du GAFI au cours de l'année écoulée et d'avoir contribué à ces réussites.

Processus particulièrement complexe, la révision des normes du GAFI avait démarré au mois de juin 2009 et avait ensuite été poursuivie sous la présidence de mes prédécesseurs. Le secteur privé et la société civile étant des partenaires essentiels dans les efforts déployés pour assurer l'intégrité du système financier, le GAFI a, par conséquent, eut à cœur de fonder les travaux de révision sur une approche inclusive en veillant non seulement à y associer les gouvernements mais également le secteur privé et la société civile. Ce travail a permis d'aboutir à l'adoption de tout un ensemble de Recommandations grâce auxquelles les gouvernements disposeront d'outils plus puissants et plus ciblés

pour prendre des mesures contre la criminalité financière.

L'un des éléments clés des normes révisées réside dans le fait que les pays vont désormais être tenus d'identifier, d'évaluer et de comprendre ce en quoi consistent leurs risques en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans le cadre de l'approche fondée sur les risques. Ce faisant, les pays seront en mesure d'apporter des réponses plus efficaces et plus appropriées à ces risques.

Les nouvelles Recommandations prévoient des mesures qui permettront de renforcer les exigences en matière

d'identification des véritables personnes à l'œuvre derrière les personnes morales et les transactions. Elles prévoient également des mesures relatives à la manière de composer avec les personnes occupant des postes importants au sein des pouvoirs publics ou de grandes organisations internationales et qui, en raison du pouvoir que leur confèrent leurs positions et des possibilités qu'ils ont d'accéder à des fonds, sont susceptibles de céder à la corruption.

Les nouvelles Recommandations du GAFI illustrent l'engagement mondial et commun qui est le nôtre envers des mesures fortes et efficaces pour lutter contre la criminalité financière.

L'approbation de ces normes révisées par les ministres des pays membres du GAFI ainsi que la déclaration spéciale publiée par les ministres du G20, confirment le large soutien politique dont bénéficient le GAFI et ses normes internationales.

Le renouvellement, par l'ensemble des ministres du GAFI, du mandat du GAFI jusqu'en 2020, a constitué une autre étape importante de l'année qui vient de s'écouler. Le nouveau mandat réaffirme la coopération étroite qui existe entre le GAFI, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et les Nations Unies. Associé à la création du Groupe de coordination du réseau mondial (GCRM) le nouveau mandat renforce également les liens entre le GAFI et les organismes régionaux de type GAFI (ORTG).



*Giancarlo Del Bufalo
Président du GAFI 2011-2012*

Cette année a, pour moi, été une année stimulante et enrichissante, et je tiens ici à exprimer tous mes remerciements aux délégations et aux membres du Secrétariat qui ont su m'accorder leur soutien et leur confiance. Je crois pouvoir affirmer en toute certitude que, sous la houlette de mon successeur, Bjorn S. Aamo, le GAFI saura mettre en place un réseau mondial encore plus fort et opérant de manière conjointe pour lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Del Bufalo". The signature is fluid and cursive.

Giancarlo del Bufalo
Président du GAFI (2011-2012)

Avant-propos du Secrétaire exécutif du GAFI Rick McDonell



Rick McDonell
Secrétaire exécutif du GAFI

Cette année a été marquée par une activité exceptionnellement soutenue du Secrétariat en vue d'assister le GAFI dans ses travaux.

Comme l'a souligné le président, l'adoption des Recommandations révisées du GAFI en février 2012 a constitué une étape majeure au franchissement de laquelle plusieurs groupes de travail ont contribué par l'analyse, notamment, de plus de 140 réponses détaillées reçues de diverses autorités et du secteur privé, ainsi que par l'examen en cours du processus et des procédures qui seront nécessaires pour mettre en œuvre le prochain cycle d'évaluations mutuelles au cours de l'année prochaine. Les GAFI, les ORTG, le FMI et la Banque mondiale se fonderont sur une méthodologie et sur une approche normalisées pour mener à bien les évaluations nationales.

Le processus d'évaluation mutuelle du GAFI constitue un mécanisme rigoureux visant à évaluer dans quelle mesure les Recommandations du GAFI ont été mises en œuvre. Le prochain cycle d'évaluations mutuelles mettra ainsi davantage l'accent sur l'efficacité des mesures prises pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Un suivi permanent des évaluations sera également assuré afin de veiller à ce que les pays corrigent les défaillances identifiées.

Les travaux combinés du GAFI et des ORTG (le réseau mondial comprenant 187 pays ou territoires) ont fait évoluer de manière tangible les efforts mondiaux de lutte contre le blanchiment

de capitaux et le financement du terrorisme. Le Secrétariat du GAFI et les Secrétariats de tous les ORTG coopèrent étroitement pour entretenir cette dynamique

En plus de la révision des Recommandations du GAFI, les groupes de travail du GAFI ont continué à produire des lignes directrices portant sur les questions liées au financement du terrorisme, à rédiger des rapports de typologies et à élaborer des orientations en matière d'enquêtes financières, et ce, tout en soutenant les efforts déployés dans la lutte contre la corruption, en facilitant l'inclusion financière et, plus particulièrement, en veillant à un meilleur fonctionnement de la coopération internationale.

En termes de profil et de notoriété publics, le GAFI a procédé à la refonte de son site Internet, créé des comptes Facebook et Twitter, et modernisé son logo. Ces outils de communication font partie intégrante de l'objectif du GAFI visant à mieux faire connaître les normes établies par ses soins ainsi que ses travaux pratiques, et à améliorer l'efficacité de la communication avec ses parties prenantes et le grand public.

La mise en place de ces mesures opérationnelles et de communication devrait permettre au GAFI de mener parfaitement à bien les tâches qui lui ont été assignées en vertu de son nouveau mandat.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT

Les ministres du GAFI ont, cette année, approuvé un nouveau mandat de 8 ans pour le GAFI ; ce mandat, qui s'appuie sur les réalisations de l'organisme, identifie également les enjeux qu'il aura à relever à l'avenir.

Le GAFI a été créé en 1989 par les ministres des pays du G7 faire face aux préoccupations croissantes concernant le trafic illicite de stupéfiants dont il apparaissait de plus en plus qu'il s'agissait d'un problème d'envergure internationale aux proportions alarmantes.

Les efforts déployés en propre par les instances nationales d'application des lois étaient jugés insuffisants pour pouvoir appréhender la forte dispersion géographique des activités de production et de distribution de stupéfiants illicites et faire face à la capacité de l'argent de la drogue à franchir les frontières. Le problème exigeait la mise en place d'une approche multinationale : le GAFI était alors créé et se voyait confier la mission d'examiner et d'élaborer des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux. Les 40 Recommandations, un ensemble de normes internationales visant à détecter et à lutter contre le blanchiment de capitaux, étaient publiées l'année suivante.

Le mandat du GAFI 'est ensuite élargi au fil des années afin de réagir aux menaces émergentes. En 2001, à la suite des attaques terroristes du 11 septembre, le mandat a une nouvelle fois été élargi pour inclure également les efforts déployés pour lutter contre le financement du terrorisme. Les huit Recommandations spéciales (portées à neuf ultérieurement) ont été élaborées pour répondre plus spécifiquement au financement du terrorisme.

Le mandat renouvelé, adopté le 20 avril 2012, à Washington, lors de la réunion des ministres et des représentants du Groupe d'action financière, réaffirme la mission dont est investi le GAFI dans l'élaboration de normes internationales pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive (voir l'Annexe II pour la Déclaration ministérielle et le texte intégral du mandat du GAFI).



Réunion des ministres du GAFI
adoption du mandat renouvelé du GAFI
Washington, avril 2012

■ DÉVELOPPEMENT ET PERFECTIONNEMENT DES RECOMMANDATIONS DU GAFI

Les *Normes internationales sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération*, également appelées *Recommandations du GAFI*, fournissent un cadre complet pour la mise en place d'une réponse coordonnée et efficace à ces problèmes et à la menace qu'ils font peser sur l'intégrité du système financier international. Le GAFI continuera à promouvoir la mise en œuvre appropriée et efficace de ses Recommandations en perfectionnant ces normes et en publiant des lignes directrices supplémentaires si besoin est.

■ ÉVALUATION ET SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU GAFI

Le système d'examen par les pairs du GAFI, également appelé programme d'évaluation mutuelle, permet au GAFI d'évaluer le niveau de mise en œuvre de ses Recommandations par ses membres. Les ORTG et d'autres organismes, tels que le FMI et la Banque mondiale, mènent également des évaluations. Au cours du précédent mandat du GAFI, près de 200 pays ou territoires ont été évalués en vue de déterminer leur conformité avec les Recommandations du GAFI. Un processus de suivi rigoureux a permis de veiller à ce que les lacunes constatées au niveau de leurs systèmes de lutte contre le blanchiment de capitaux / le financement du terrorisme (LBC/FT) aient fait l'objet d'une surveillance et qu'elles aient été traitées. Le GAFI continuera, au cours de son nouveau mandat, à évaluer la conformité des pays avec ses Recommandations. Les évaluations futures dépasseront néanmoins le strict cadre de la conformité technique et mettront davantage l'accent sur l'évaluation de l'efficacité des mesures mises en place en vue de l'application des Recommandations du GAFI. Leur objectif sera d'évaluer dans quelle mesure les dispositifs nationaux de LBC/FT des pays contribuent à atteindre les buts sous-tendant les Recommandations du GAFI pour répondre aux risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme des pays et territoires. Le GAFI continuera à travailler en étroite collaboration avec les ORTG, le FMI et la Banque mondiale afin de perfectionner les procédures d'évaluation, la méthodologie d'évaluation commune et d'autres processus d'évaluation de la conformité.

■ IDENTIFICATION DE PAYS OU TERRITOIRES À HAUT RISQUE

Les travaux du GAFI visant à identifier et à surveiller les pays et territoires dont les régimes de LBC/FT présentent des défaillances stratégiques ont largement contribué à faire bouger les choses dans les pays et territoires caractérisés par la faiblesse de leurs systèmes. La quasi-totalité des pays et territoires identifiés par le GAFI travaillent en étroite collaboration avec le GAFI pour faire face à ces questions, à moins qu'ils ne se soient déjà engagés dans des réformes d'envergure visant à corriger les défaillances stratégiques dont ils sont affectés.

Le nouveau mandat du GAFI donne au GAFI l'instruction de continuer à identifier les pays et les territoires à haut risque et non coopératifs ainsi que ceux dont les dispositifs nationaux présentent des défaillances stratégiques et à coopérer avec eux afin de protéger ainsi l'intégrité du système financier international.

■ TYPOLOGIES

Les tendances et les techniques du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme évoluent avec le temps. Le GAFI mène des recherches sur des secteurs et des activités économiques spécifiques afin de déterminer la vulnérabilité de ceux-ci au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme. Menées par des experts du secteur public, ces études visent à sensibiliser davantage et peuvent conduire à l'élaboration de nouvelles lignes directrices relatives aux normes du GAFI, ou au perfectionnement de ces dernières.

Dans le cadre de son nouveau mandat, le GAFI continuera d'identifier et d'analyser le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ainsi que d'autres menaces y afférentes pesant sur le système financier, notamment en ce qui concerne les méthodes utilisées et leur impact, et apportera en particulier son soutien aux initiatives nationales, régionales et mondiales d'évaluation des risques.

■ MENACES NOUVELLES ET ÉMERGENTES

Le GAFI a, au fil des ans, examiné et répondu à un certain nombre de menaces nouvelles et émergentes telles que le financement de la prolifération des armes de destruction massive, la corruption, et les nouveaux moyens de paiement. Le GAFI a tenu les responsables politiques informés de ces nouvelles menaces et a élaboré des lignes directrices pour aider tout à la fois les gouvernements et le secteur privé à y faire face. Dans certains cas, des modifications spécifiques ont été apportées aux Recommandations du GAFI.

Au fil du temps, de nouvelles menaces continueront d'émerger, qui pèseront sur l'intégrité du système financier. Le GAFI a donc besoin de conserver une structure souple, qui lui permettra de faire face aux menaces nouvelles et importantes telles que celles-ci ont identifiées par la communauté internationale, notamment par le Conseil de sécurité des Nations Unies, le G20, d'autres organismes compétents, et le GAFI lui-même.

■ **COOPÉRATION ET CONSULTATION AVEC LE SECTEUR PRIVÉ**

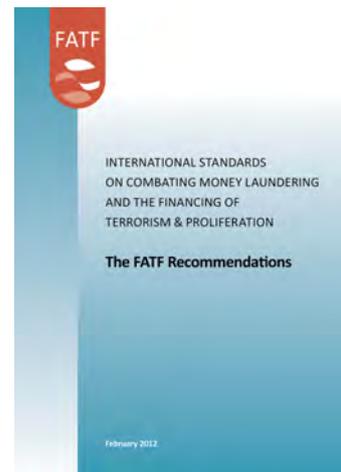
À l'instar de ce qui était le cas lors de la période du précédent mandat, le nouveau mandat précise que le GAFI continuera non seulement à coopérer avec le secteur privé et la société civile, mais également à les consulter, afin de veiller à ce que leurs vues et préoccupations soient prises en compte.

■ **PROMOTION D'UNE MISE EN ŒUVRE INTÉGRALE ET EFFICACE DES RECOMMANDATIONS DU GAFI PAR TOUS LES PAYS**

À ce jour, de par le réseau mondial du GAFI et huit ORTG, 187 pays ou territoires se sont engagés à respecter les Recommandations du GAFI. Le GAFI continuera à travailler en étroite collaboration avec les ORTG, le FMI et la Banque mondiale afin de veiller à ce que ses Recommandations soient parfaitement comprises et à ce que les processus d'évaluation mutuelle et de suivi soient appliqués de manière systématique.

Dans le même temps, le GAFI cherchera également à étendre sa couverture à l'échelle mondiale en encourageant les pays ne faisant pas encore partie du réseau mondial à rejoindre un ORTG pertinent.

RÉVISION DES RECOMMANDATIONS DU GAFI



Dans le monde entier, les Recommandations du GAFI sont reconnues comme étant les normes internationales sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération, et sont donc appliquées comme telles. Des pays et territoires se sont, via un réseau d'ORTG, engagés à appliquer des mesures du GAFI pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Peu après sa création intervenue en 1989, le GAFI a mis au point ses 40 Recommandations initiales pour lutter contre le blanchiment de capitaux. Publiées en 1990, ces Recommandations du GAFI fournissaient aux gouvernements et aux institutions financières des outils leur permettant de prendre des mesures contre le blanchiment de capitaux.

Les tendances et les techniques du blanchiment de capitaux, ainsi que la menace qu'elles faisaient peser sur le système financier ont néanmoins continué à évoluer, conduisant ainsi à une révision des Recommandations du GAFI en 1996. En octobre 2001, le mandat du GAFI a été élargi pour inclure également le financement du terrorisme. Les huit Recommandations spéciales ont été élaborées pour répondre à cette problématique.

Pour s'assurer que les Recommandations du GAFI continuent de fournir un cadre complet et à jour de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les 40 Recommandations et les huit Recommandations Spéciales ont été révisées en 2003 afin d'intégrer ainsi l'évolution des menaces liées au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme. En octobre 2004, le GAFI a publié une neuvième Recommandation Spéciale.

Aujourd'hui, les défenses des gouvernements contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ont évolué et se sont renforcées, mais les menaces pesant sur le système financier international ont également évolué et continuent d'occasionner des coûts importants pour les personnes et les économies, alors que, dans le même temps, de nouvelles menaces ont également vu le jour.



Conférence de presse - Adoption des Recommandations révisées du GAFI, 16 février 2012.
De gauche à droite : Rick McDonell, Secrétaire exécutif du GAFI ; Giancarlo Del Bufalo, Président du GAFI ; Richard Chalmers (Royaume-Uni) et Alex Karrer (Suisse), co-présidents du Groupe de travail du GAFI sur les évaluations et la mise en œuvre.

En juin 2009, alors que la fin de son troisième cycle d'évaluations mutuelles approchait, le GAFI a engagé une révision de ses 40+9 Recommandations afin de tenir compte de l'évolution des menaces pesant sur le système financier international, et de combler toute carence et lacune susceptible de caractériser les Recommandations existantes, ce qui lui permettait, par là-même, d'intégrer ainsi les leçons tirées de la mise en œuvre et de l'évaluation de ces dernières. La révision des Recommandations du GAFI a constitué un processus inclusif, impliquant des responsables gouvernementaux, le secteur privé et la société civile à travers toute une série de consultations publiques et de réunions de forums consultatifs pour le secteur privé.

Les Normes internationales révisées sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération (les Recommandations du GAFI) ont été adoptées en février 2012 ; elles intègrent pleinement les mesures contre le financement du terrorisme et les mesures contre le blanchiment de capitaux, et incluent, pour la première fois, des mesures contre le financement de la prolifération.

Ces nouvelles Recommandations fournissent aux gouvernements et aux institutions financières

des outils plus puissants leur permettant de faire face à la criminalité financière tout en affrontant, dans le même temps, de nouveaux domaines prioritaires. Des Notes interprétatives nouvelles et révisées proposent une meilleure orientation quant à la mise en œuvre des Recommandations.

Les Recommandations révisées visent à atteindre l'équilibre suivant :

Les obligations ont été renforcées dans les domaines présentant un risque élevé ou lorsque la mise en œuvre pourrait être améliorée. Elles ont été élargies pour faire face aux nouvelles menaces telles que le financement de la prolifération des armes de destruction massive, ainsi que pour être plus clair sur la transparence et plus stricte sur la corruption.

Les Recommandations sont également mieux ciblées. Les institutions financières et d'autres secteurs désignés seront en mesure d'utiliser leurs ressources de manière plus efficace en adoptant l'approche fondée sur les risques afin d'identifier et de se concentrer sur les zones à risque élevé. Il y a une plus grande souplesse à appliquer des mesures simplifiées aux zones à faible risque.

“ Les recommandations révisées comprennent des obligations imposant des mesures de protection plus fortes dans le secteur financier et des outils d'application renforcés et améliorent la coopération internationale. ”

Giancarlo Del Bufalo

Président du GAFI 2011-2012

Les principaux changements apportés aux recommandations du GAFI sont:

- **Le Financement de la prolifération des armes de destruction massive**, qui constitue un problème important pour la sécurité du système financier, a fait l'objet d'une nouvelle Recommandation visant à assurer l'application systématique de sanctions financières ciblées lorsque celles-ci sont exigées par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Les pays sont, en outre, tenus de mettre en œuvre des mécanismes efficaces afin de permettre à leurs autorités de coopérer et de coordonner au niveau national en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de lutte contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive.
- **Une approche fondée sur les risques renforcée** permettant aux pays et au secteur privé d'allouer leurs ressources de façon plus efficace. Cette révision majeure opérée dans les Recommandations du GAFI exige que les pays comprennent les risques les concernant en matière de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, et qu'ils adaptent leur système de LCB/FT à la nature de ces risques. Cette approche leur permettra d'appliquer des mesures renforcées là où les risques sont plus élevés et leur donnera la possibilité d'appliquer des mesures simplifiées lorsque les risques sont moins élevés. Bien mise en œuvre, une approche fondée sur les risques se traduira par un système de LBC/FT plus efficace, plus souple et moins coûteux. Une meilleure compréhension des risques signifiera également que les pays sont mieux en mesure d'utiliser leurs ressources pour détecter la criminalité financière, prendre des mesures coercitives et appliquer des mesures de prévention correspondant aux risques liés à certains secteurs ou activités.
- **La coopération internationale** continue d'être une obligation importante, surtout au regard des menaces de la mondialisation croissante du blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le GAFI a amélioré la portée et l'application de la coopération

internationale entre les autorités compétentes et entre les groupes financiers. Les Recommandations révisées se traduiront par des échanges d'informations plus efficaces aux fins d'enquête, de surveillances et de poursuites. Cela permettra également d'aider les pays dans les domaines du dépistage, du gel, de la confiscation et du rapatriement d'avoirs d'origine criminelle.

■ **Normes opérationnelles** : les recommandations du GAFI ayant trait à l'application des lois et aux cellules de renseignements financiers ont été élargies de manière considérable. Elles définissent un large éventail de techniques et de pouvoirs d'enquête dont elles devraient disposer, comme, par exemple, le fait de d'obtenir et d'analyser des informations financières relatives aux comptes et aux transactions d'un criminel présumé.

Le GAFI a publié des lignes directrices sur les enquêtes financières qui aideront les pays à mieux comprendre le rôle des autorités de poursuite dans le contexte plus large de LBC/FT, et portant spécifiquement sur le rôle des enquêtes financières (voir page 27). *Disponible en anglais uniquement.*



■ **Des Mesures de lutte contre la corruption** ont été prises en renforçant les obligations relatives aux personnes politiquement exposées, qui peuvent présenter un risque plus élevé de corruption du fait des fonctions qu'ils exercent. L'obligation d'appliquer les mesures de vigilance renforcée aux personnes politiquement exposées étrangères a été élargie, avec de nouvelles obligations appliquées aux personnes politiquement exposées nationales et aux organisations internationales, ainsi qu'à la famille et aux proches collaborateurs de toutes les personnes politiquement exposées (qui sont souvent utilisés par les kleptocrates et les responsables corrompus pour aider à blanchir les produits de la corruption).

■ **L'amélioration de la transparence** fait qu'il est plus difficile pour les criminels et les terroristes de dissimuler leur identité ou de cacher leurs avoirs derrière des personnes morales et des constructions juridiques. Les Recommandations révisées du GAFI exigent que des informations fiables soient disponibles quant au bénéficiaire effectif et au

contrôle de sociétés, aux fiducies et aux autres personnes morales ou aux constructions juridiques. Les Recommandations du GAFI contiennent également des exigences plus rigoureuses en ce qui concerne les transferts de fonds par virement électronique. Ces mesures permettront d'augmenter sensiblement la transparence relative à la propriété et au contrôle de personnes morales et de constructions juridiques, ainsi qu'aux parties à des transferts de fonds par virement électronique, ce qui renforcera les efforts mondiaux déployés dans le cadre de la lutte contre la corruption.

■ **Les délits fiscaux** ont été inclus dans la liste des délits que les pays doivent traiter comme constituant des infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux. Ce faisant, les produits de délits fiscaux relèveront des pouvoirs et des autorités utilisés pour lutter contre le blanchiment de capitaux. L'infraction de contrebande a également été clarifiée pour inclure les infractions relatives aux droits de douanes et d'accise et aux taxes. Cela contribuera à améliorer la coordination entre les autorités de poursuite pénale, les douanes et les autorités fiscales et supprimera les obstacles à la coopération internationale concernant ces infractions.

Les Recommandations révisées du GAFI fixent des obligations claires pour les pays. Une évaluation rigoureuse et objective de la mise en œuvre par les pays de ces obligations sera menée dans le cadre du quatrième cycle d'évaluations mutuelles. Le quatrième cycle d'évaluations mutuelles permettra tout à la fois d'évaluer la conformité technique via des dispositions légales et réglementaires ainsi que l'efficacité des mesures de LBC/FT mises en place. Le GAFI a engagé la révision de la méthodologie d'évaluation devant être mise en œuvre par le GAFI, les ORTG, le FMI et la Banque mondiale dans les évaluations de la conformité de pays aux normes du GAFI.

LE GAFI ET LA CORRUPTION

En réponse à la demande du G20, que le GAFI assiste dans la lutte contre la corruption, le GAFI a fourni au G20 des mises à jour régulières sur les évolutions relatives à la lutte contre la corruption. Le GAFI continue également à travailler en étroite collaboration avec le Groupe de travail anti-corruption du G20 afin de mettre en œuvre le Plan d'action anti-corruption du G20 tel qu'adopté par les chefs d'État et de gouvernement du G20 lors du sommet de Séoul et contribue aux examens anti-corruption par les pairs de l'OCDE afin d'assurer la cohérence avec l'évaluation mutuelle du GAFI et les résultats du processus de suivi.

Le GAFI s'est engagé à sensibiliser davantage à la façon dont les mesures de LBC/FT peuvent être utilisées au mieux pour lutter contre la corruption et faire en sorte que la corruption soit prise en compte dans l'évaluation de l'efficacité lors du prochain cycle d'évaluations mutuelles, qui se fondera sur les Recommandations 2012 du GAFI.

LIGNE DIRECTRICE

Le GAFI a adopté ses premières meilleures pratiques sur les Recommandations révisées du GAFI. Ce document sur les meilleures pratiques se concentre sur le partage et l'échange d'informations relatives au financement de la prolifération des armes de destruction massive. Le papier contient des lignes directrices sur la mise en œuvre de la recommandation 2 (« Coopération et coordination nationales ») et aide les pays à mobiliser les autorités appropriées afin d'exploiter au mieux les informations financières et appliquer des mesures financières pour lutter contre la prolifération.

Le GAFI a également élaboré des lignes directrices sur les enquêtes financières ; celles-ci fournissent des informations nécessaires et utiles aux agences de poursuite pénale qui sont maintenant appelées à compléter toute enquête portant sur des infractions sous-jacentes ayant généré des profits majeurs par la réalisation d'enquêtes financières parallèles (voir page 27).

Le GAFI continuera de mettre à jour ses lignes directrices et des documents sur les meilleures pratiques afin de prendre en compte les révisions des Recommandations du GAFI.

LBC/FT ET INCLUSION FINANCIÈRE

Veiller à ce que les populations à faible revenu et défavorisées puissent avoir accès à des services financiers satisfaisants aux exigences de LBC/FT, cela demeure une priorité pour le GAFI. En juin 2011, le GAFI a publié la Ligne directrice du GAFI sur les mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur l'inclusion financière (« Guidance on Anti-Money Laundering and Terrorist Financing Measures and Financial Inclusion, document disponible en anglais uniquement »). Ce rapport fournit aux pays et à leurs institutions financières une assistance dans la conception des mesures de LBC/FT répondant à l'objectif national d'inclusion financière, sans pour autant compromettre les mesures existant dans le but de lutter contre la criminalité financière.

Suite à l'adoption des Recommandations révisées du GAFI, le GAFI a lancé un processus de mise à jour de ses lignes directrices afin de prendre en compte les nouvelles obligations, telles que

l'application générale de l'approche fondée sur les risques. Le GAFI a invité les ORTG à contribuer à ce travail, afin que la Ligne directrice révisée soit adaptée au contexte national/intérieur des pays où l'accès aux services financiers constitue un enjeu majeur.

L'initiative du GAFI visant à traiter spécifiquement la question de l'inclusion financière dans le cadre de LBC/FT a été accueillie favorablement par la communauté internationale. En septembre 2011, le Partenariat mondial pour l'inclusion financière (PMIF) du G20 a salué l'initiative du GAFI dans son Livre blanc intitulé Les organismes mondiaux de normalisation et l'inclusion financière – Vers des normes et des lignes directrices proportionnées¹. Le GAFI continue de travailler en étroite collaboration avec le PMIF, afin de faciliter ainsi la mise en œuvre de normes internationales dans les pays à faible capacité et en fonction d'objectifs d'inclusion financière.

1. www.gpfi.org/knowledge-bank/white-papers

SURVEILLANCE DU RESPECT DES NORMES

Le processus d'évaluation mutuelle du GAFI consiste en un examen approfondi effectué par des pairs, qui fournit une description et une analyse détaillées du système de LCB/FT d'un pays visant à prévenir, à détecter, à explorer et à sanctionner tout détournement criminel du système financier.

QUATRIÈME CYCLE D'ÉVALUATIONS

Avec l'adoption des Recommandations révisées du GAFI, le GAFI concentre désormais son attention sur la phase suivante : l'examen et l'amélioration du processus d'évaluation du quatrième cycle d'évaluations mutuelles, lequel débutera dans le courant du dernier trimestre de 2013.

Le prochain cycle d'évaluations s'intéressera de manière encore plus soutenue à la question de savoir dans quelle mesure les pays mettent efficacement en œuvre les Recommandations du GAFI dans la pratique.

Le GAFI travaille en étroite collaboration avec ses délégations et d'autres organismes d'évaluation, tels,

notamment, que le FMI, la Banque mondiale et les ORTG, afin de mettre au point la méthodologie permettant d'évaluer le niveau de conformité avec les nouvelles Recommandations du GAFI.

Dans le même temps, le GAFI collabore également avec ses partenaires, y compris avec le secteur privé, en vue de sensibiliser davantage aux obligations découlant des Normes révisées.

La nouvelle méthode sera appliquée par le GAFI dans le cadre de son quatrième cycle d'évaluations mutuelles, ainsi que par les ORTG, le FMI et la Banque mondiale.

SUIVI DU TROISIÈME CYCLE

Le GAFI a achevé son troisième cycle d'évaluations mutuelles l'an dernier. Bien qu'aucune évaluation mutuelle nouvelle n'ait été menée par le GAFI cette année, le GAFI a néanmoins maintenu son processus de suivi pour les pays évalués au cours du troisième cycle d'évaluations mutuelles.

L'achèvement d'un Rapport d'évaluation mutuelle ne signe pas la fin de l'intérêt porté par le GAFI au dispositif de LBC/FT d'un pays, mais le début d'un processus dans le cadre duquel le pays évalué travaille mettre un terme à toute défaillance identifiée au cours du processus d'évaluation mutuelle. Le GAFI surveille les progrès accomplis par les pays dans l'amélioration de leur dispositif de LBC/FT via son processus de suivi.

Les pays et territoires évalués qui présentent un niveau élevé de conformité avec les Recommandations du GAFI sont tenus, deux ans après leur évaluation, de soumettre un rapport à la Plénière et d'y présenter une mise à jour des améliorations auxquelles ils ont procédé. La Plénière du GAFI qualifie ces rapports de rapports de suivi bisannuels. Si des progrès réalisés sont insuffisants, ou si les défaillances constatées sur le plan de LBC/FT sont de nature grave, un pays

peut alors être placé dans le processus de suivi, auquel cas il devra rendre compte au GAFI sur la base de délias plus rapprochés.

La Grèce et la Chine ont respectivement soumis des rapports de suivi aux mois d'octobre 2011 et de février 2012. La Plénière du GAFI a examiné ces rapports et a, dans les deux cas, décidé que le pays avait suffisamment traité les zones problématiques identifiées dans son dispositif de LBC/FT lors de l'évaluation mutuelle. Les deux pays peuvent donc désormais fournir des mises à jour bisannuelles à la Plénière du GAFI sur toute autre amélioration apportée à leur dispositif de LBC/FT.

Tableau 2. Les évaluations mutuelles du GAFI et la procédure de suivi

FATF Member	juin 2005	octobre 2005	février 2006	juin 2006	octobre 2006	février 2007	juin 2007	octobre 2007	février 2008	juin 2008	octobre 2008	février 2009	juin 2009	octobre 2009	février 2010	juin 2010	octobre 2010	février 2011	juin 2011	octobre 2011	février 2012	juin 2012	
Afrique du Sud																							
Allemagne																							
Argentine																							
Australie																							
Autriche																							
Belgique ♦																							
Brésil																							
Canada																							
Chine ♦																							
Corée																							
Danemark ♦																							
Espagne																							
États Unis																							
Finlande																							
France ♦																							
Grèce ♦																							
Hong Kong, Chine																							
Inde																							
Irlande																							
Islande																							
Italie ♦																							
Japon																							
Luxembourg																							
Mexique																							
Norvège ♦																							
Nouvelle Zélande																							
Pays Bas																							
Portugal ♦																							
Royaume Uni ♦																							
Russie																							
Singapour ♦																							
Suède ♦																							
Suisse ♦																							
Turquie																							

Rapport d'évaluation mutuelle	Rapport bisannuel	Rapport de suivi	Enhanced Follow-up	Fin de procédure de suivi
-------------------------------	-------------------	------------------	--------------------	---------------------------

ÉVALUATIONS D'ORGANISMES RÉGIONAUX DE TYPE GAFI

Les ORTG ont, au cours de l'année dernière, adopté 16 évaluations mutuelles. Ces évaluations mutuelles se fondaient sur les 40+9 Recommandations du GAFI, telles qu'elles avaient été publiées en 2004. Les rapports complets sont, ou seront, disponibles sur les sites Internet des organismes d'évaluation.

Que les évaluations mutuelles soient menées par le GAFI, les ORTG, le FMI ou la Banque mondiale, il est important que l'approche adoptée soit cohérente. Ceci peut être garanti par une étroite collaboration entre les Secrétariats du GAFI et des ORTG, du FMI et de la Banque mondiale, ainsi que par l'utilisation d'une documentation normalisée et par la participation à l'examen et la discussion de projets de rapports d'évaluation.

Près de la moitié des membres du GAFI sont également membres ou observateurs de l'une ou de plusieurs des ORTG.

Tableau 2. Évaluations menées par les ORTG

ORTG	Pays évalués(s)
ESAAMLG	Kenya Lésotho
GAFIC	Curaçao Guatemala
GAFIMOAN	<i>aucun</i>
GAP	Afghanistan Îles Marshall Lao RDP Maldives Népal Papouasie-Nouvelle-Guinée
GAFISUD	Equateur
GIABA	<i>aucun</i>
Groupe Eurasie	<i>aucun</i>
MONEYVAL ¹	Andorre Chypre Malte Saint-Marin Slovaquie

1. MONEYVAL mène actuellement un 4e cycle de « suivi » sur la base de la Méthodologie 2004 du GAFI. D'une manière générale, ce cycle examine l'efficacité actuelle de mise en œuvre de toutes les recommandations clés et principales ainsi que de quelques autres recommandations importantes du GAFI (à savoir : Recommandations 1, 3, 4, 5, 10, 13, 17, 23, 26, 29, 30, 31, 32, 35, 36 et 40, et RSI, RSII, RSIII, RSIV et RSV), quelle que soit la notation obtenue lors du 3e cycle, ainsi que de toutes les autres recommandations du GAFI où la notation était NC ou PC lors du 3e cycle.

PROGRAMMES DE DISCIPLINE FISCALE VOLONTAIRE

En juin 2010, le GAFI a adopté quatre principes fondamentaux concernant les conséquences, en termes d'action des pouvoirs public dans le domaine de la LBC/FT, des programmes de discipline fiscale volontaire¹. Le GAFI a ainsi demandé à ses membres d'informer la Plénière

du GAFI de tout programme existant ou futur de discipline fiscale volontaire les régimes, notamment tout programme d'amnistie fiscale/ de rapatriement d'actifs. En conséquence, la Plénière du GAFI a, cette année, examiné un certain nombre de programmes de discipline

1. www.fatf-gafi.org/documents/repository/taxamnestyandassetrepatriationprogrammes.html

fiscale volontaire afin de déterminer s'ils étaient conformes aux principes du GAFI. Le GAFI a, en octobre 2011, publié une déclaration portant sur le programme de discipline fiscale volontaire du Bangladesh, qui a été jugé contraire aux principes du GAFI, et sur les impacts négatifs dudit programme sur les mesures de LBC/FT mises en œuvre dans le pays. Le Bangladesh est membre du Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de capitaux (GAP) ; en décembre 2011, une délégation de haut niveau envoyée par le GPA s'est rendue au Bangladesh pour discuter des préoccupations en liaison avec le programme. En janvier 2012, le Bangladesh a pris en compte ces préoccupations et modifié le programme en conséquence. Le GAFI continue également, par l'intermédiaire du Groupe d'examen de la coopération internationale, de surveiller les risques de LBC/FT liés à la mise en œuvre du programme du Bangladesh.

Des réserves entouraient initialement le programme de discipline fiscale volontaire de Curaçao qui a été discuté lors de la Plénière du GAFI, en juin 2012. Curaçao s'est engagé à veiller à ce que le programme soit conforme aux quatre principes du GAFI. Le GAFI décidera lors de la Plénière d'octobre 2012 si d'autres mesures doivent être prises en ce qui concerne Curaçao.

TYPLOGIES

Les méthodes utilisées pour blanchir et utiliser les avoirs obtenus de manière illicite évoluent en permanence. Pour que les normes demeurent pertinentes et efficaces, le GAFI doit se tenir au courant des méthodes, des techniques et des tendances les plus récentes ayant trait au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme.

Le GAFI surveille et identifie en permanence les nouvelles menaces et les nouveaux risques pesant sur le système financier, et publie ses conclusions dans des rapports sur les typologies. Ces rapports visent à accroître la sensibilisation à ces problèmes dans les cercles internationaux et doivent permettre une détection précoce des utilisations et des détournements éventuels des systèmes en place. Ils se révèlent également très précieux lorsqu'il s'agit d'élaborer des normes les plus appropriées possibles pour réagir, à l'échelle mondiale, à ces nouveaux risques et à ces nouvelles menaces qui se profilent en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Les conclusions générées par les études sur les typologies ont joué un rôle important dans la révision des

Recommandations du GAFI. La menace que le financement de la prolifération des armes de destruction massive fait peser sur le système financier a, ainsi, été identifiée grâce aux travaux réalisés par le GAFI sur les typologies. L'identification de cette nouvelle menace a conduit à l'élaboration de nouvelles lignes directrices et, au final, à l'inclusion du financement de la prolifération dans les Recommandations révisées du GAFI. Les nouvelles Recommandations du GAFI, qui ont été adoptées en février 2012, fournissent aux pays les moyens de mettre en place des mesures de protection plus strictes leur permettant de faire face aux menaces et aux défis auxquels le système financier est aujourd'hui confronté.

EXERCICE 2011 SUR LES TYPOLOGIES

Le GAFI et le Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de capitaux (GAP) ont organisé de manière conjointe la réunion annuelle des experts sur les typologies. La réunion s'est déroulée à Busan, en Corée, du 5 au 9 décembre 2011.

La participation à cet événement n'avait jamais été aussi forte depuis que le GAFI a commencé à organiser de réunions annuelles pour les experts en typologies. Cette neuvième réunion conjointe a, en effet, réuni plus de 270 participants, représentant 60 délégations nationales envoyées par les membres du GAFI et du GAP.

Les réunions annuelles d'experts sont organisées autour de toute une série d'ateliers au sein desquels les projets de recherche en cours sont discutés et où de nouveaux domaines de recherche sont identifiés. Cette année, les ateliers portaient sur les points suivants : blanchiment de capitaux lié aux activités commerciales, commerce illicite du tabac, questions opérationnelles et corruption. Chacun a ensuite été suivi d'une table ronde au cours de laquelle les conclusions ont pu être discutées. Les discussions ont permis aux participants travaillant sur les projets de recherche de valider les travaux effectués jusqu'à présent et les ont aidés à identifier des domaines nécessitant d'être examinés de manière plus soutenue.

Un séminaire distinct avait été organisé conjointement par le Groupe Egmont et le GAP en marge de la réunion annuelle sur les typologies. Le séminaire s'adressait à des cellules régionales de renseignement financier (CRF) et à des pays et territoires engagés dans le processus de mise en place d'une CRF. L'objectif était d'accroître la compréhension des rôles et des fonctions des CRF, mais aussi des difficultés rencontrées par les CRF, et de présenter les stratégies proposées pour améliorer l'efficacité opérationnelle des CRF. D'autres séminaires de renforcement des capacités étaient organisés par le GAP, le GABAOA et le Secrétariat du Commonwealth et se concentraient sur les mesures à prendre pour lutter contre les produits de la criminalité.

RECHERCHE SUR LES TYPOLOGIES 2011-2012

En 2011-2012, le GAFI a achevé et publié trois études de recherche sur les typologies. Chacun des trois rapports a été examinés et approuvés par la Plénière du GAFI, lors de la Plénière de juin 2012, à Rome.

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES – LIGNES DIRECTRICES SUR LES ENQUÊTES FINANCIÈRES



Disponible en anglais uniquement

Les Recommandations du GAFI sont destinées à détecter les activités financières illicites, à protéger l'intégrité des systèmes financiers, à poursuivre les criminels en justice et à prévenir des menaces contre la sécurité nationale. Les enquêtes financières constituent l'un des éléments essentiels de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Pour que ces enquêtes soient efficaces, un pays doit disposer d'un cadre opérationnel fonctionnant de manière correcte : les autorités de poursuite et d'enquête doivent disposer des compétences et des pouvoirs nécessaires, et un cadre de coopération avec les partenaires nationaux et les homologues internationaux doit également être en place. Le GAFI a publié des lignes directrices pour aider les pays à prendre conscience de l'importance du rôle des autorités de poursuite dans la réalisation d'enquêtes sur le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le traçage des avoirs. Ces lignes directrices présentent également

des stratégies et des techniques permettant d'aider les pays à améliorer l'efficacité de telles enquêtes.

Pour plus d'informations, veuillez consulter www.fatf-gafi.org/fr/themes/methodesetendances

FACTEURS DE RISQUE SPÉCIFIQUES AU BLANCHIMENT DES PRODUITS DE LA CORRUPTION



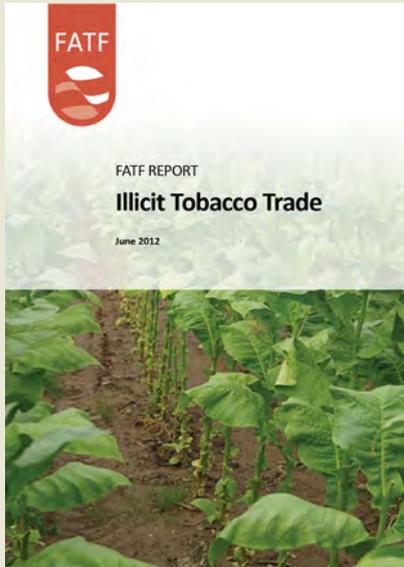
Disponible en anglais uniquement

Les Recommandations révisées du GAFI adoptées en février 2012 imposent de mettre en place des mesures complémentaires pour tout client et toute activité spécifiques. Des systèmes de gestion des risques appropriés doivent notamment être mis en place afin de déterminer si un client ou un bénéficiaire effectif est une personne politiquement exposée. Le rapport du GAFI consacré au blanchiment des produits de la corruption, et publié en 2011, analysait les relations entre la corruption et le blanchiment de capitaux. Le GAFI a continué à travailler sur ce sujet afin de déterminer si des types spécifiques de relations d'affaires, de clients ou de produits étaient plus exposés au risque de blanchiment de capitaux associé à la corruption. En juin 2012, le GAFI a adopté un second rapport qui présente les facteurs de risque spécifiques relatifs au blanchiment des produits de la corruption.

Ce rapport est destiné à assister les acteurs du secteur financier afin de pouvoir mieux comprendre et identifier les facteurs de risque susceptibles de révéler le blanchiment de produits de la corruption.

Pour plus d'informations, veuillez consulter www.fatf-gafi.org/fr/themes/methodesetendances

COMMERCE ILLICITE DU TABAC



Disponible en anglais uniquement

Le GAFI a conduit une recherche sur les typologies concernant le commerce illicite du tabac. Il s'agit d'un problème mondial qui génère des profits significatifs : il représente approximativement un dixième du commerce mondial de cigarettes, dont le volume est estimé à 40,5 milliards de dollars US par an. Outre son impact financier, le commerce illicite du tabac est également à l'origine de pertes fiscales substantielles. Ce rapport du GAFI analyse les vulnérabilités en termes de LBC/FT que représente le commerce illicite du tabac au niveau mondial, régional et national. Illustrant son propos par des études de cas, le rapport présente une vue d'ensemble des réponses existantes pour contrer ce phénomène et aidera les pays et territoires dans leurs actions de sensibilisation ainsi que dans l'identification des conséquences et des éléments favorisant le commerce illicite du tabac.

Pour plus d'informations, veuillez consulter www.fatf-gafi.org/fr/themes/methodesetendances

PAYS ET TERRITOIRES À HAUT RISQUE ET NON COOPÉRATIFS

L'un des objectifs essentiels du GAFI est d'identifier les pays et les territoires à haut risque et non coopératifs ainsi que ceux dont les dispositifs nationaux de LBC/FT présentent des défaillances stratégiques, et de coopérer avec eux tout en coordonnant les actions afin de protéger l'intégrité du système financier face à la menace qu'ils représentent.

L'identification publique de ces pays et territoires a montré avec succès que cela pouvait les encourager à améliorer leur dispositif de LBC/FT, et a, par là-même, abouti à un meilleur respect des normes à l'échelle internationale ainsi qu'au renforcement de la coopération internationale en vue de lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et d'autres menaces connexes. Les déclarations publiques du GAFI dans ce domaine donnent une indication du risque stratégique que représente chacun des pays identifiés et, par conséquent, des mesures de protection qu'il convient de prendre.

Le travail d'identification des pays et territoires présentant des défaillances stratégiques, ainsi que le travail de coopération avec eux, est réalisé par le Groupe d'examen de la coopération internationale du GAFI, qui examine et

surveille un grand nombre de pays et territoires étant potentiellement à haut risque et non coopératifs à travers le monde.

Ces efforts ont été renforcés, depuis 2009, par le lancement d'appels systématiques du G20 afin que le GAFI poursuive ses travaux de qualité visant à identifier les pays et territoires non coopératifs et à mettre régulièrement à jour une liste publique de pays et territoires non coopératifs ainsi que de pays et territoires présentant des lacunes stratégiques.

Depuis 2008, le GAFI publie, trois fois par an, des déclarations publiques, trois fois par an, dans lesquelles il exprime ses préoccupations et appelle les membres du GAFI et d'autres pays et territoires à prendre des mesures particulières. Le GAFI a notamment appelé ses membres

et a exhorté l'ensemble des autres pays et territoires à renforcer les mesures de prévention et à appliquer des contre-mesures efficaces à l'encontre de l'Iran et de la République populaire démocratique de Corée, depuis, respectivement, février 2009 et février 2011.

Le recours initial au Groupe d'examen de la coopération internationale se fonde sur des informations relatives à des menaces, à des vulnérabilités et ou à des risques particuliers émanant d'un territoire ou d'un pays spécifiques propres à attirer l'attention du Groupe d'examen de la coopération internationale. Ces informations comprennent, même si elles ne se fondent pas exclusivement dessus, les résultats des rapports d'évaluation mutuelle (REM), ou l'absence d'un engagement clair à mettre en œuvre les normes du GAFI via la non-participation à quelque organisme régional de type GAFI que ce soit. Les dossiers des pays et territoires identifiés comme présentant de graves menaces et vulnérabilités en matière de LBC/FT, ou présentant des risques important de BC/FT sont confiés au Groupe d'examen de la coopération internationale en vue d'un examen préliminaire mené par l'un des quatre sous-groupes d'examen régionaux, dont les compétences couvrent, respectivement, les régions suivantes : Afrique/Moyen-Orient, Amériques, Asie/Pacifique et Europe/Eurasie. Sur la base des rapports de ces groupes, le GAFI décide alors s'il doit entamer un examen plus approfondi et plus ciblé des principales défaillances relevées dans le dispositif de LBC/FT du pays ou territoire concerné. Chaque pays ou territoire examiné a la possibilité de participer à des réunions en face-à-face avec le groupe d'examen régional afin de discuter du rapport et, en particulier, d'élaborer un plan d'action avec le

GAFI pour corriger les défaillances identifiées. Le GAFI demande spécifiquement un engagement politique de haut niveau pour la mise en œuvre de ces plans d'action.

Sur la base des résultats de l'examen mené par le Groupe d'examen de la coopération internationale, les pays et territoires peuvent être publiquement identifiés dans la Déclaration publique du GAFI. La Déclaration publique identifie deux groupes de pays, à savoir :

1. les pays et territoires pour lesquels le GAFI appelle ses membres et les non-membres à appliquer des contre-mesures ; et
2. pays et territoires pour lesquels le GAFI appelle seulement ses membres à considérer les risques liés aux défaillances associés à chacun des pays ou territoires concernés.

Cette seconde catégorie comprend des pays ou territoires n'ayant pas suffisamment progressé dans la lutte contre leurs défaillances ou ne s'étant pas engagés en faveur d'un plan d'action élaboré avec le GAFI pour corriger lesdites défaillances. En juin 2012, le GAFI a lancé un appel pour que des contre-mesures soient prises à l'encontre de **l'Iran** et de **la République populaire démocratique de Corée** ; tandis que le second groupe de pays et territoires apparaissant dans la Déclaration publique comprend:

- **Bolivie**
- **Cuba**
- **Équateur**
- **Éthiopie**
- **Ghana**
- **Indonésie**
- **Kenya**

- Myanmar
- Nigeria
- Pakistan
- Sao Tomé et Príncipe
- Sri Lanka
- Syrie
- Tanzanie
- Thaïlande
- Turquie
- Vietnam
- Yémen

Compte tenu des progrès insuffisants réalisés par **le Kenya, le Myanmar et la Turquie**, le GAFI a décidé, en juin 2012, que si ces pays ne prenaient pas de mesures significatives d'ici octobre 2012, il appellerait ses membres à mettre en œuvre des contre-mesures proportionnelles aux risques que présentent ces pays.

En outre, le GAFI publie régulièrement un second document public intitulé « Améliorer la conformité aux normes de LBC/FT dans le monde : un processus permanent » (« Improving Global AML/CFT Compliance : On-going Process »), qui identifie les pays et territoires présentant des défaillances stratégiques en matière de LBC/FT, mais qui sont déterminés, grâce à un engagement politique de haut niveau, à corriger ces défaillances en mettant en œuvre un plan d'action élaboré en coopération avec le GAFI. Le GAFI encourage ses membres à examiner les défaillances stratégiques identifiées pour ces pays et territoires. En juin 2012, ce document comprenait les pays et territoires suivants:

- Afghanistan
- Albanie
- Algérie

- Angola
- Antigua et Barbuda
- Argentine
- Bangladesh
- Brunei
- Cambodge
- Darussalam
- Kirghizstan
- Koweït
- Maroc
- Mongolie
- Namibie
- Népal
- Nicaragua
- Philippines
- Soudan
- Tadjikistan
- Trinité-et-Tobago
- Venezuela
- Zimbabwe

Si le GAFI n'est pas satisfait des progrès réalisés par quelque pays ou territoire que ce soit dans la correction des défaillances de LBC/FT identifiées en dépit de leur engagement politique de haut niveau, il demande au pays ou au territoire de mettre en œuvre d'importants éléments de son plan d'action, sinon le pays ou le territoire est déplacé pour apparaître dans la Déclaration publique. Un certain nombre de pays et territoires actuellement identifiés dans la Déclaration publique ont été déplacés sur cette base.

Pour que le GAFI prenne la décision de retirer un pays du processus d'examen Groupe d'examen de la coopération internationale et de l'identification publique, la condition préalable réside en ce que le pays doit corriger toutes, ou presque toutes les défaillances identifiées dans son plan d'action ;

le GAFI décide alors de la question de savoir si une visite sur place dans le pays ou territoires concerné est nécessaire pour confirmer la mise en œuvre du plan d'action. Un rapport de cette visite est présenté à la Plénière du GAFI afin de déterminer si le retrait est justifié. Au cours de l'année 2011-2012, le GAFI a ainsi conclu que la Grèce, le Honduras, le Paraguay, l'Ukraine et le Turkménistan avaient enregistré des progrès significatifs eu égard à leurs plans d'action, et les a donc retirés du processus du Groupe d'examen de la coopération internationale. En juin 2012, le GAFI a également décidé qu'il effectuerait une visite sur place à Trinité-et-Tobago avant le mois d'octobre 2012 afin de confirmer que le processus de mise en œuvre des réformes et des mesures nécessaires est bien en cours.

Le GAFI continuera à surveiller les progrès réalisés dans chacun des pays et territoires identifiés, et continuera à identifier et à examiner potentiellement les pays et territoires se révélant potentiellement non coopératifs dans le cadre de ce processus. La coopération avec ces pays et territoires en vue de renforcer le respect des normes de LBC/FT à l'échelle internationale, contribue au déploiement d'une lutte plus efficace contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et permet de protéger l'intégrité du système financier international.

RENFORCER LE RÉSEAU DE LBC/FT

Le GAFI est déterminée à coopérer avec ses parties prenantes et ses partenaires dans le monde entier afin de lutter efficacement contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

DIALOGUE AVEC LE FORUM CONSULTATIF POUR LE SECTEUR PRIVÉ

Ces dernières années, le GAFI a régulièrement sollicité la contribution du secteur privé, de la société civile et d'autres parties prenantes. Le GAFI reconnaît qu'il s'appuie sur la contribution du secteur privé pour rester informé des derniers développements et s'assurer ainsi que ses Recommandations et ses Lignes directives conservent toute leur pertinence. Cela a donné lieu à un dialogue approfondi avec des représentants de premier plan du secteur privé.

Tout au long du processus de révision des Recommandations du GAFI, le GAFI s'est adressé au secteur privé au sujet d'un large éventail de questions, telles que l'approche fondées sur les risques ; l'inclusion des délits fiscaux comme constituant des infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux ; les mesures concernant le devoir de vigilance relatif

à la clientèle et aux constructions juridiques ; les personnes politiques exposées, etc. Cela a notamment compris des travaux menés conjointement par le GAFI et des experts du secteur privé afin d'élaborer des propositions sur des questions présentant un intérêt particulier, tels que le recours à des tiers. Cette précieuse contribution a permis au GAFI de se faire une idée assez claire des exigences spécifiques de divers segments du secteur privé et des points de vue de la société civile.

Le secteur privé a joué un rôle particulièrement important dans la révision des Recommandations du GAFI. Le Forum consultatif pour le secteur privé, ce qui anime le dialogue entre les secteurs financiers et non financiers et le GAFI, s'est réuni deux fois au cours de l'année afin d'examiner les révisions apportées aux Recommandations du GAFI.

En décembre 2011, le Forum consultatif pour le secteur privé a, par ailleurs, eu l'occasion de débattre des propositions de révisions à apporter aux Recommandations du GAFI avant que ces révisions ne soient soumises à l'approbation de la Plénière du GAFI. Le Forum consultatif pour le secteur privé s'est réuni une nouvelle fois avec le GAFI au mois d'avril 2012, après l'adoption des Recommandations du GAFI. Cette réunion a été

l'occasion de présenter un retour d'informations détaillé aux représentants du secteur privé et de la société civile au sujet des Recommandations révisées du GAFI ; elle a également permis d'évoquer les prochaines étapes, notamment celles de la mise en œuvre des Recommandations révisées du GAFI et des travaux de coopération à venir entre le GAFI et le secteur privé quant à l'élaboration de lignes directrices et de typologies.

COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX

G20

Lors du sommet de Pittsburgh, en 2009, et lors des sommets ultérieurs, les chefs d'État et de gouvernement du G20 ont salué les progrès réalisés par le GAFI dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Lors du sommet de Cannes, en 2011, les chefs d'État et de gouvernement du G20 ont spécifiquement demandé au GAFI de présenter ses nouvelles normes lors de la tenue de leur prochain sommet, afin que les membres du G20 puissent prendre l'engagement de la mise en œuvre intégrale, efficace et systématique de ces normes. En réponse à cette demande, le GAFI a présenté ses Recommandations révisées aux chefs d'État et de gouvernement du G20 lors du sommet de Los Cabos, en 2012. La Déclaration des chefs d'État et de gouvernement du G20 rédigée à l'issue du sommet de Los Cabos soutient fortement le renouvellement du mandat du GAFI et l'adoption des Recommandations révisées du GAFI. Elle constitue, en ce sens, l'approbation, par les chefs d'État et de gouvernement du G20, de l'importance actuelle du GAFI dans la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération.

CLEANGOV.BIZ

Le GAFI s'est associé à d'autres organisations, comme l'OCDE, les Nations Unies, la Banque mondiale, Transparency International, l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives et le Forum économique mondial, pour proposer une boîte à outils complète de mesures et d'initiatives pouvant aider les pouvoirs publics à lutter contre la corruption.

Cleangov.biz est consacré à quatre éléments fondamentaux : gouvernance saine, prévention efficace, détection précise et poursuite et récupération ferme. Chacune des organisations partenaires participant à cette initiative dispose d'une précieuse expertise dans des domaines spécifiques. La contribution du GAFI à cette initiative met essentiellement l'accent sur la façon dont la mise en œuvre efficace des Recommandations du GAFI a des effets positifs sur les efforts déployés dans le cadre de la lutte contre la corruption.

LE GAFI ET LES ORGANISMES RÉGIONAUX DE TYPE GAFI

Dans le cadre de l'engagement pris par le GAFI en vue de promouvoir la mise en œuvre efficace, à l'échelle internationale, de ses Recommandations révisées, le GAFI travaille en étroite collaboration avec les ORTG afin de parvenir à une plus grande harmonisation dans l'application des processus du GAFI et des ORTG.

La création du Groupe de coordination du réseau mondial (GCRM) marque le franchissement d'étape importante dans le développement de cette coopération. La première réunion du GCRM s'est déroulée lors de la Plénière de Rome. Ce groupe de travail constitue un forum pratique encourageant l'échange d'expériences entre les ORTG et avec GAFI et permettant d'élaborer des normes élevées en ce qui concerne les travaux effectués par les divers organismes et leurs secrétariats.

Le Président du GAFI a, en outre, rencontré les présidents des ORTG au cours de la Plénière de Rome, en juin 2012, afin de progresser sur ce plan.

Au cours de cette réunion, les discussions ont essentiellement porté sur la coordination entre les ORTG dans le cadre du prochain cycle d'évaluations.

Le GAFI a également pris part à toute une série de sessions de formation des ORTG en ce qui concerne les nouvelles Recommandations du GAFI. Ces sessions de formation ont constitué une excellente occasion de mettre en évidence

les changements majeurs intervenus dans les Recommandations révisées, et de présenter celles-ci aux membres du réseau mondial du GAFI / des ORTG ; elles ont aussi permis d'évoquer certaines questions liées à la mise en œuvre des exigences révisées dans les régions respectives. Les membres des ORTG sont encouragés à participer activement au développement de la Méthodologie pour l'évaluation des Recommandations du GAFI, et à prendre également part à d'autres travaux actuels relatifs à la mise en œuvre des nouvelles Recommandations.

Le GAFI a souhaité la bienvenue au Groupe d'Action Contre le Blanchiment de capitaux en Afrique Centrale (GABAC) qui vient de rejoindre le groupe des organisations ayant le statut d'observateurs auprès du GAFI. Le GABAC est un organisme de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ; il est composé de six membres: le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, le Congo, la Guinée équatoriale et le Gabon. Il a été créé en 2000 et a pour mission de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, d'évaluer la conformité de ses membres eu égard au respect des normes du GAFI, de fournir une assistance technique à ses États membres et de faciliter la coopération internationale.

La coopération entre le GAFI et le GABAC permettra d'élargir le réseau mondial du GAFI en ce qui concerne la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans cette région du monde.

Tableau 3. Membres du GAFI et des ORTG

Pays	GAFI	GAP	GAFIC	Groupe Eurasié	GABAOA	GAFISUD	GIABA	GAFIMOAN	MONEYVAL ¹
Afghanistan									
Afrique du Sud									
Albanie									
Algérie									
Allemagne									
Andorre									
Angola									
Anguilla									
Antigua et Barbuda									
Arabie saoudite									
Argentine									
Arménie									
Aruba									
Australie									
Autriche									
Azerbaïdjan									
Bahamas									
Bahreïn									
Bangladesh									
Barbade									
Belgique									
Belize									
Bermudes									
Bhoutan									
Biélorussie									
Bolivie									
Bosnie-Herzégovine									
Botswana									
Brunei Darussalam									
Brésil									
Bulgarie									
Burkina Faso									
Bénin									

■ membre ■ observateur ■ autre

Pays	GAFI	GAP	GAFIC	Groupe Eurasié	GABAOA	GAFISUD	GIABA	GAFIMOAN	MONEYVAL ¹
Cambodge									
Canada									
Cap-Vert									
Chile									
Chine (République populaire de)									
Chypre									
Colombie									
Comores									
Corée									
Costa Rica									
Croatie									
Curaçao									
Côte-d'Ivoire									
Danemark									
Dominique									
Egypte									
El Salvador									
Emirats arabes unis									
Equateur									
Espagne									
Estonie									
Etats Unis									
Fidji									
Finlande									
France									
Gambie									
Ghana									
Grenade									
Grèce									
Guatemala									
Guinée									
Guinée-Bissau									

■ membre ■ observateur ■ autre

Tableau 3. Membres du GAFI et des ORTG (suite)

Pays	GAFI	GAP	GAFIC	Groupe Eurasié	GABAOA	GAFISUD	GIABA	GAFIMOAN	MONEYVAL ¹
Guyane									
Géorgie									
Haïti									
Honduras									
Hong Kong, Chine									
Hongrie									
Ile Maurice									
Iles Caïmanes									
Iles Cook									
Iles Marshall									
Iles Salomon									
Iles Turques et Caïques									
Iles Vierges britanniques									
Inde									
Indonésie									
Iraq									
Irlande									
Islande									
Israël									
Italie									
Jamaïque									
Japon									
Jordanie									
Kazakhstan									
Kenya									
Kirghizistan									
Laos (République démocratique populaire)									
Lesotho									
Lettonie									
Liban									
Liberia									
Libye									

Pays	GAFI	GAP	GAFIC	Groupe Eurasié	GABAOA	GAFISUD	GIABA	GAFIMOAN	MONEYVAL ¹
Liechtenstein									
Lituanie									
Luxembourg									
Macao, Chine									
Malaisie									
Malawi									
Maldives									
Mali									
Malte									
Maroc									
Mauritanie									
Mexique									
Moldova, République									
Monaco									
Mongolie									
Montserrat									
Monténégro									
Mozambique									
Myanmar									
Namibie									
Nauru									
Nicaragua									
Niger									
Nigéria									
Niue									
Norvège									
Nouvelle-Zélande									
Népal									
Oman									
Ouganda									
Ouzbékistan									
Pakistan									
Palau									

Tableau 3. Membres du GAFI et des ORTG (suite)

Pays	GAFI	GAP	GAFIC	Groupe Eurasié	GABA	GAFISUD	GIABA	GAFIMOAN	MONEYVAL ¹
Panama									
Papouasie Nouvelle-Guinée									
Paraguay									
Pays-Bas									
Philippines									
Pologne									
Portugal									
Pérou									
Qatar									
Roumanie									
Royaume-Uni									
Russie									
République dominicaine									
République tchèque									
Saint Kitts and Nevis									
Saint Maarten									
Saint-Siège									
Saint-Vincent et Grenadines									
Sainte-Lucie									
Samoa occidentales									
San-Marin									
Sao Tomé-et-Principé									
Serbie									
Seychelles									
Sierra Leone									
Singapour									
Slovaquie									
Slovénie									
Soudan									

■ membre ■ observateur ■ autre

Pays	GAFI	GAP	GAFIC	Groupe Eurasié	GABA	GAFISUD	GIABA	GAFIMOAN	MONEYVAL ¹
Sri Lanka									
Suisse									
Suriname									
Suède									
Swaziland									
Syrie									
Sénégal									
Tadjikistan									
Taïpei chinois									
Tanzanie									
Thaïlande									
Timor Leste									
Togo									
Tonga									
Trinité-et-Tobago									
Tunisie									
Turkménistan									
Turquie									
Ukraine									
Uruguay									
Vanuatu									
Venezuela									
Vietnam									
Yémen									
Zambie									
Zimbabwe									

■ membre ■ observateur ■ autre

1. Suite à l'adoption du statut de MONEYVAL, au mois d'octobre 2010, MONEYVAL utilise la terminologie « États (dont certains sont des États membres du Conseil de l'Europe et d'autres ne le sont pas) évalués par MONEYVAL », au lieu de « membres de MONEYVAL ». Parmi les autres participants à MONEYVAL se trouvent des États ayant le statut d'observateurs auprès du Conseil de l'Europe et tout autre État du GAFI non nommé par la présidence du GAFI, ainsi que d'autres organisations.

ÉTATS FINANCIERS

Actuellement, 20 personnes travaillent au Secrétariat du GAFI : un Secrétaire exécutif, quatre analystes de politiques confirmés, un expert confirmé, dix analystes de politiques, un agent administratif, un agent chargé de la gestion informatique et quatre assistants. En outre, le GAFI accueille occasionnellement des stagiaires et des consultants pour de courtes durées.

Le Secrétariat du GAFI assure le soutien administratif du Groupe d'action financière, en particulier :

- Il organise les réunions plénières et les réunions des groupes de travail.
- Il seconde le Président du GAFI, le Groupe de direction et les délégations.
- Il prépare et publie des notes stratégiques destinées à être examinées par les groupes de travail et/ou par la Plénière.
- Il coordonne les missions d'évaluation

mutuelle et rédige les rapports d'évaluation y afférents.

Par ailleurs, le Secrétariat du GAFI est en liaison permanente avec les nombreux partenaires du Groupe d'action financière, assure un rôle de représentation lors des manifestations professionnelles et fournit des informations au public et aux médias.

Le financement du Secrétariat du GAFI est assuré par les membres du Groupe d'action financière, sur une base annuelle et conformément à l'échelle des contributions à l'OCDE. Cette échelle est fondée sur une formule qui est en rapport avec la taille de l'économie du pays concerné. Les contributions de pays non membres de l'OCDE sont également calculées en utilisant l'échelle de l'OCDE. Les deux organisations membres versent également des contributions volontaires au budget du GAFI. On trouvera dans le tableau 4 une synthèse du budget du GAFI pour les exercices 2011 et 2012.

Tableau 4. Synthèse du budget du GAFI, exercices 2011 et 2012

Postes	Exercice 2011	Exercice 2012
Personnel permanent, auxiliaires et consultants	2 146 981	2 210 065
Voyages	295 000	275 000
Frais de réception	1 000	1 500
Frais d'exploitation	185 000	222 011
Part dans les frais généraux de l'OCDE	326 000	328 000
Coûts des salles de réunion, documents, traduction, etc.	244 700	252 976
Matériel informatique et autres investissements	7 650	20 083
Autres coûts informatiques	59 100	62 214
Reports/ajustements	40 014	
Total	3 305 445	3 371 848

ANNEXE I

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

DÉCLARATION DES MINISTRES ET REPRÉSENTANTS DU GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE

[1] Une action efficace contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, y compris les mesures préventives et de mise en œuvre, est essentielle pour assurer un système financier international plus transparent et stable. De même, des menaces nouvelles, telles que le financement de la prolifération des armes de destruction massive, peuvent faire surface et entraîner l'utilisation clandestine du système financier international. Le Groupe d'action financière (GAFI), organisme international créé lors du Sommet du G7 de 1989, a pour objectif de protéger le secteur financier international contre les abus et de favoriser les mesures afin de poursuivre les criminels et leurs biens. Nous, Ministres et représentants des membres du GAFI, réaffirmons notre engagement en faveur des objectifs du GAFI de développer des politiques et de promouvoir la mise en œuvre efficace de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles afin de lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les menaces nouvelles et émergentes pour l'intégrité du système financier international.

[2] Les Recommandations du GAFI sont les normes internationales de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération. Elles constituent le fondement d'une réponse coordonnée à ces menaces pour l'intégrité du système financier et contribuent à l'harmonisation des règles au niveau mondial. Nous saluons l'adoption par le GAFI de normes révisées en février 2012. Nous approuvons les Recommandations du GAFI en tant que normes internationales et appelons tous les pays à mettre en œuvre des mesures qui leurs sont conformes.

[3] La mise en œuvre pleine et efficace des Recommandations du GAFI dans tous les pays étant un de nos objectifs fondamentaux, nous demeurons résolus à évaluer le niveau d'application et l'efficacité des systèmes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme lors d'un quatrième cycle d'« examens par les pairs » (« les évaluations mutuelles ») de nos membres, et d'en suivre les progrès selon des processus appropriés. Les évaluations à venir iront au-delà de la conformité

technique ; elles chercheront à comprendre comment sont utilisées les ressources et comment sont appliquées les sanctions afin d'atteindre les objectifs souhaités. Le GAFI travaillera étroitement avec les organismes régionaux de type GAFI, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale à l'amélioration des procédures d'évaluation, y compris la méthodologie et le processus communs d'évaluation de la conformité.

[4] Nous reconnaissons le rôle de premier plan du GAFI dans la promotion de la mise en œuvre pleine et efficace de ses Recommandations en collaboration avec les acteurs nationaux et internationaux et surtout par le réseau universel des organismes régionaux de type GAFI. Nous soutenons les liens entre les programmes d'évaluations mutuelles du GAFI et ceux des organismes régionaux de type GAFI ainsi que du Programme d'évaluation du secteur financier du FMI/Banque mondiale. Nous encourageons également le GAFI à continuer de communiquer largement sur ses travaux.

[5] Nous notons que nombre de pays, en particulier ceux ayant des contraintes de capacités, doivent encore faire face à de réels défis liés à la mise en œuvre efficace des Recommandations du GAFI. L'exclusion financière peut aussi constituer un risque réel pour la mise en œuvre efficace. La reconnaissance de ces défis et l'adoption d'une approche globale pour les aborder contribuera à l'application universelle des Recommandations du GAFI. Le GAFI continue de soutenir les travaux des organismes régionaux et des organisations internationales qui aident les pays à cet égard.

[6] Nous réaffirmons notre soutien à l'initiative d'identification rapide et de suivi des pays présentant des risques élevés et des pays non-coopératifs et aux actions coordonnées lorsque celles-ci sont nécessaires pour protéger l'intégrité du système financier des menaces que représentent de tels pays. Il est essentiel que tous les pays agissent collectivement pour appliquer des contre-mesures, lorsqu'ils y sont appelés par le GAFI.

[7] Le maintien de l'intégrité du système financier requiert également la capacité de répondre activement et en temps opportun aux nouvelles et significatives menaces identifiées par la communauté internationale, notamment par le Conseil de sécurité des Nations unies, le G20 et le GAFI lui-même, et nous restons convaincus de la nécessité d'un tel travail. L'un de ces domaines, prévu par le mandat du GAFI tel que révisé en 2008, est le financement de la prolifération des armes de destruction massive, pour lequel le GAFI a élaboré une nouvelle norme concernant la mise en œuvre des dispositions financières des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies relatives à la prolifération. Nous réitérons notre soutien à cette initiative et nous engageons à évaluer la mise en œuvre de cette norme dans le cadre du processus d'examen par les pairs du GAFI. La corruption reste un défi universel et un obstacle au développement dans de nombreux domaines, et attise les activités criminelles. Le GAFI accroît son soutien sur les questions de lutte contre la corruption par son travail sur le blanchiment de capitaux et les autres détournements du système financier.

[8] Reconnaisant que la prévention du détournement des personnes morales et des constructions juridiques est un élément essentiel de la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres fins illicites, le GAFI poursuit ses travaux en vue d'améliorer la

transparence des personnes morales et des constructions juridiques.

[9] La lutte contre le blanchiment de capitaux et les autres détournements du système financier doit être fondée sur une compréhension approfondie de ces menaces. Par conséquent, nous encourageons l'analyse stratégique et ciblée des méthodes et tendances pertinentes, ainsi que l'examen continu de l'effet des mesures élaborées pour lutter contre le détournement du système financier international, et nous approuvons le soutien aux initiatives nationales, régionales et internationales d'évaluation des menaces et de risques.

[10] Le secteur privé est en première ligne dans la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres menaces pour l'intégrité du système financier international. Nous réaffirmons donc notre soutien à la consultation continue du secteur privé et de la société civile afin de promouvoir la transparence et le dialogue en vue d'une application plus efficace des normes du GAFI.

[11] L'action du GAFI dépend de l'apport individuel de chacun de ses membres et ses activités ont continuellement évolué tout en restant concentré sur l'obtention de résultats concrets. Nous sommes convaincus que la structure du GAFI, un groupe d'action, l'a bien servi. Le GAFI doit donc conserver sa flexibilité tout en consolidant et augmentant ce qui a déjà été réalisé. Par ailleurs, les processus de décisions et de gouvernance du GAFI doivent être transparents et prévisibles.

[12] Nous approuvons le travail du GAFI et le Mandat du Groupe d'action financière (GAFI) ci-après, qui, à compter de ce jour constitue le cadre de ses activités. La mise en œuvre technique du Mandat du GAFI est assurée par les représentants et experts de nos pays membres. Nous attendons avec intérêt de recevoir des mises à jour régulières du GAFI sur les aspects essentiels de son travail.

Washington, DC, 20 avril 2012

ANNEXE II

MANDAT DU GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (2012-2020)

I. OBJECTIFS, FONCTIONS ET MISSIONS

OBJECTIFS DU GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE

1. Le Groupe d'action financière (GAFI) est un organisme intergouvernemental créé par les Ministres de ses états membres en 1989.
2. Les objectifs du GAFI sont d'élaborer des normes et de promouvoir l'application efficace de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres menaces liées pour l'intégrité du système financier international. En collaboration avec d'autres acteurs internationaux, le GAFI identifie également au niveau des pays les vulnérabilités afin de protéger le secteur financier international contre les détournements.

FONCTIONS ET MISSIONS DU GAFI

3. Pour atteindre ses objectifs, le GAFI réalise les missions suivantes :
 - a) déterminer et analyser les menaces de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, ainsi que les autres menaces pour l'intégrité du système financier, y compris les méthodes et tendances liées ; examiner l'effet des mesures de lutte contre les détournements du système financier international ; soutenir les évaluations nationales, régionales et mondiales des menaces et des risques ;
 - b) élaborer et affiner les normes internationales de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération (les Recommandations du GAFI) ;
 - c) évaluer et suivre ses membres au moyen des « examens par leurs pairs » (« les évaluations mutuelles ») et les processus de suivi post-évaluation, afin de déterminer leur niveau de conformité technique, la mise en œuvre et l'efficacité de leurs systèmes de lutte

contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération ; affiner la méthodologie standard d'évaluation et les procédures d'évaluation et de suivi des évaluations mutuelles ;

d) déterminer et s'engager auprès des pays présentant des risques élevés, non-coopératifs et dont les régimes nationaux présentent des défaillances stratégiques, et coordonner les actions afin de protéger l'intégrité du secteur financier contre les menaces que ces pays représentent ;

e) promouvoir la mise en œuvre pleine et efficace des Recommandations du GAFI par tous les pays au travers du réseau mondial des Organismes régionaux de type GAFI et des organisations internationales ; assurer la compréhension claire des normes du GAFI et la mise en œuvre systématique des processus d'évaluation mutuelle et de suivi au travers du réseau mondial des organismes régionaux de type GAFI et renforcer la capacité de ces organismes d'évaluer et de suivre leurs états membres ;

f) le cas échéant, répondre aux nouvelles menaces importantes pour l'intégrité du système financier, conformément aux besoins identifiés par la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité des Nations unies, le G20 et le GAFI lui-même ; élaborer, si nécessaire, des lignes directrices afin de faciliter la mise en œuvre des obligations internationales pertinentes d'une façon compatible avec les normes du GAFI (par exemple, poursuivre le travail sur le blanchiment de capitaux et les autres abus du systèmes financiers liés à la corruption) ;

g) aider les pays dans la mise en œuvre des dispositions financières des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives à la prolifération, évaluer le niveau de conformité et l'efficacité de ces mesures selon les processus d'évaluation et de suivi des évaluations mutuelles du GAFI, et élaborer, si nécessaire, des lignes directrices afin de faciliter la mise en œuvre des obligations internationales pertinentes d'une façon compatible avec les normes du GAFI ;

h) s'engager auprès du secteur privé et la société civile et les consulter sur les matières relatives aux travaux du GAFI, y compris la consultation régulière du secteur privé et au travers du forum de consultation ;

i) entreprendre toute nouvelle mission décidée par ses membres au cours de ses activités et dans le cadre de son mandat ; et n'assumer ces nouvelles missions que lorsqu'elles apportent une contribution supplémentaire et tout en se gardant de dupliquer les efforts semblables faits par ailleurs.

II. COMPOSITION ET PARTICIPATION

4. Dans l'élaboration de ses normes, lignes directives et autres politiques, le GAFI consulte largement ses membres, membres associés, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et les autres organisations observatrices, ainsi que d'autres acteurs, dont le secteur privé.

MEMBRES

5. Les membres du GAFI sont les pays et organisations qui ont décidé de travailler ensemble au sein d'un groupe d'action afin de réaliser les objectifs de son mandat. La liste des membres du GAFI est disponible à l'annexe A.
6. Les pays membres du GAFI s'engagent à :
 - a) approuver et mettre en œuvre les Recommandations du GAFI en vue de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération, en utilisant, lorsque c'est approprié, les lignes directrices et autres politiques adoptées par le GAFI ; et
 - b) se soumettre et participer aux examens systématiques par les pairs (« les évaluations mutuelles ») et aux processus de suivi post-évaluation, utilisant la méthodologie d'évaluation et les procédures convenues ; les évaluations sont publiées par le GAFI.
7. Les organisations membres s'engagent à :
 - a) approuver et promouvoir la mise en œuvre effective des Recommandations du GAFI parmi leurs membres ; et
 - b) soutenir les examens systématiques par les pairs (« les évaluations mutuelles ») et les processus de suivi post-évaluation, utilisant la méthodologie d'évaluation et les procédures convenues.
8. Les pays et organisations membres s'engagent à :
 - a) poursuivre l'élaboration des normes, lignes directrices et autres politiques du GAFI en vue de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération, ainsi que les autres menaces pour l'intégrité du système financier international, par une participation active aux travaux du GAFI (présider des réunions, rédiger des rapports, etc.) ; et
 - b) collaborer afin d'atteindre les objectifs et de réaliser les missions du mandat.

MEMBRES ASSOCIÉS

9. Les membres associés du GAFI sont les organismes régionaux de type GAFI désignés par le GAFI et qui participant à ses travaux.
10. Les relations entre le GAFI et ses membres associés sont régies par des principes de haut niveau.
11. Il appartient à la Plénière du GAFI de décider qu'un organisme peut être considéré comme un Organisme régional de type GAFI et partant, peut participer aux travaux du GAFI en qualité de Membre associé. La liste des membres associés est disponible en annexe B.

12. Les membres associés s'engagent à :

- a) approuver les Recommandations, lignes directrices et autres politiques du GAFI en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération ;
- b) promouvoir la mise en œuvre efficace des normes du GAFI au sein de leurs états membres au travers des examens systématiques par les pairs (« les évaluations mutuelles ») et des processus de suivi post-évaluation, utilisant la méthodologie d'évaluation et les procédures convenues, et publier les évaluations réalisées ; et
- c) participer à l'élaboration des normes, lignes directrices et autres politiques du GAFI en vue de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération, ainsi que les autres menaces pour l'intégrité du système financier international.

INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

13. Dans le cadre, et afin de réaliser leurs mandats respectifs concernant la promotion de la stabilité et du développement financiers et économiques, le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale ont un rôle particulier dans le développement, la promotion et la dissémination des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et les autres menaces liées. En particulier, le FMI et la Banque mondiale :

- a) contribuent au développement des normes, lignes directrices et autres politiques du GAFI en vue de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération et les autres menaces liées pour l'intégrité du système financier international ;
- b) aident à promouvoir la mise en œuvre efficace des normes du GAFI par les évaluations des pays conduites dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier, utilisant la méthodologie d'évaluation convenue et encourageant la publication des rapports d'évaluation détaillée ; et
- c) apportent une assistance technique et un renforcement des capacités en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres menaces liées.

OBSERVATEURS

14. Le GAFI collabore étroitement avec d'autres organisations internationales, telles que les Nations unies ou le Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers, qui participant aux travaux du GAFI en tant qu'observateurs. D'autres organismes peuvent participer aux travaux du GAFI en tant qu'observateurs.

15. Il appartient à la Plénière du GAFI de décider qu'un organisme peut participer au GAFI en

qualité d'observateur. L'admissibilité des observateurs est examinée périodiquement par la Plénière à la lumière des objectifs du GAFI. La liste des observateurs est disponible en annexe C.

16. Les observateurs ont un rôle particulier en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération et s'engagent à :

- a) approuver les Recommandations, lignes directrices et autres politiques du GAFI en vue de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération;
- b) participer aux travaux du GAFI conformément à leurs cadres juridiques et politiques respectifs.

III. ORGANISATION

STRUCTURE DU GAFI

17. Le GAFI comprend les structures internes suivantes:

- a) la Plénière ;
- b) le Président, assisté d'un Vice-président;
- c) le Comité directeur ; et
- d) le Secrétariat.

LA PLÉNIÈRE

COMPOSITION ET ATTRIBUTIONS

18. La Plénière du GAFI est composée des pays et organisations membres.

19. La Plénière est l'organe de décision du GAFI. Ses décisions sont prises par consensus.

20. La Plénière :

- a) décide la manière dont elle conduit ses affaires ;
- b) nomme le Président, le Vice-président et le Comité directeur ;
- c) approuve le programme de travail et le budget du GAFI ;
- d) adopte les normes, lignes directrices et rapports élaborés par le GAFI ;
- e) décide des adhésions au GAFI et d'accorder le statut d'Organisme régional de type GAFI et d'observateur du GAFI ;

- f) prend les décisions sur toute autre matière concernant les activités et les affaires du GAFI.

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DE LA PLÉNIÈRE

21. Les membres peuvent participer à toute réunion de la Plénière et aux réunions des sous-groupes créés par le GAFI. Le Président préside les réunions de la Plénière.
22. Tous les membres, membres associés et observateurs peuvent participer aux séances ouvertes de la Plénière. Les membres et membres associés peuvent participer aux séances restreintes de la Plénière.
23. Le Président peut inviter de manière ad hoc des non-membres à participer à tout ou partie des réunions de la Plénière. Après consultation des membres, le Président peut également inviter les représentants du FMI, de la Banque mondiale et des organismes observateurs à participer aux séances spécifiques (restreintes) de la Plénière.

RÉUNIONS

24. Le Président convoque au moins trois réunions de la Plénière par an, normalement en février, juin et octobre.
25. Des réunions extraordinaires peuvent être organisées lorsque les circonstances l'imposent ; les dates et le lieu en sont décidés par le Président après consultation des membres.

GROUPES DE TRAVAIL ET AUTRES SOUS-GROUPES

26. Afin de soutenir les travaux du GAFI, la Plénière peut établir et donner mandat à des groupes de travail et autres sous-groupes en tant que de besoin.
27. Les présidents des groupes de travail et sous-groupes sont sélectionnés et nommés par la Plénière sur recommandation du Président. Ils rendent compte de leurs programmes de travail à la Plénière.
28. La participation aux groupes de travail et autres sous-groupes est ouverte à tous les membres, membres associés, au FMI, à la Banque mondiale et aux observateurs.
29. Le Secrétariat soutient le travail des groupes de travail et autres sous-groupes.
30. La liste des groupes de travail actuels est disponible à l'annexe D.

PRÉSIDENT

NOMINATION ET ATTRIBUTIONS

31. Le Président du GAFI est nommé par la Plénière parmi ses membres pour une durée d'un an. Le mandat du Président débute le 1er juillet et s'achève le 30 juin de l'année suivante.

32. Le Président convoque et préside les réunions de la Plénière et du Comité directeur. Il supervise le Secrétariat du GAFI.

33. Le Président est le principal porte-parole du GAFI et il représente le GAFI à l'extérieur. Le Président est informé de toute question importante qui concerne le GAFI. Plus généralement, le Président prend toutes les décisions et mène toutes les actions qui sont nécessaires pour remplir les objectifs du GAFI conformément à son mandat et selon les orientations de la Plénière. Le Président rapporte régulièrement au nom de la Plénière aux Ministres sur les aspects clé des travaux du GAFO et plus généralement au public, au travers du rapport annuel du GAFI.

34. Le Président, dans l'exercice des fonctions de Président, a un devoir de loyauté totale envers le GAFI, à l'exclusion de toute autre autorité ou institution.

VICE-PRÉSIDENT

NOMINATION ET ATTRIBUTIONS

35. Le Vice-président du GAFI, qui est également le Président-désigné du GAFI, est nommé par la Plénière parmi ses membres pour une durée d'un an précédant le début de son mandat de Président(e).

36. Le Vice-président assiste le Président dans l'exécution de ses fonctions et remplace le Président, lorsque c'est nécessaire.

COMITÉ DIRECTEUR

COMPOSITION ET NOMINATION

37. Le Comité directeur du GAFI est un organe de conseil ; il est présidé par le Président.

38. La composition du Comité directeur est décidé par la Plénière sur proposition du Président, de sorte que l'efficacité maximale soit assurée dans la poursuite des travaux du GAFI et tout en tenant compte d'un équilibre géographique.

39. La composition du Comité directeur est réexaminée annuellement.

ATTRIBUTIONS

40. Le Comité directeur conseille le Président sur les orientations à suivre pour le GAFI entre les réunions de la Plénière
41. Le Président convoque au moins trois réunions du Comité directeur par an ; les dates et lieux de ces réunions sont décidés par le Président.
42. Les fonctions du Comité directeurs sont les suivantes:
- a) suivre les progrès, et diriger les travaux en cours du GAFI ;
 - b) promouvoir la coordination entre les groupes de travail ;
 - c) assurer la circulation efficace de l'information à tous les membres ;
 - d) poursuivre, en accord avec la Plénière, tout autre travail nécessaire pour que le GAFI remplisse son mandat.

SECRÉTARIAT

COMPOSITION AND NOMINATION

43. Le Secrétariat du GAFI est composé d'un Secrétaire exécutif, nommé par la Plénière sur proposition du Président, et du personnel du Secrétariat.

ATTRIBUTIONS

44. Dans leur soutien aux missions du GAFI, le Secrétaire exécutif et le personnel du Secrétariat sont responsables envers le Président et doivent agir conformément à ses instructions. Le Président donne des orientations générales au Secrétaire exécutif, conformément aux orientations décidées par la Plénière.
45. Les principales attributions du Secrétariat sont les suivantes :
- a) soutenir les activités du GAFI, y compris des groupes de travail ;
 - b) faciliter la coopération entre les membres, les membres associés et les observateurs ;
 - c) assurer une communication efficace avec les membres et autres ;
 - d) gérer les ressources humaines, financières et matérielles attribuées au GAFI ;
 - e) assurer les archives, la maintenance des sites web internes et publics et la correspondance du GAFI ;
 - f) exécuter toute autre mission qui lui est attribuée par le Président ou la Plénière.

46. L'OCDE assure les services du Secrétariat et le Secrétariat est situé au siège de l'OCDE à Paris.
47. Le financement du Secrétariat et des autres services est couvert par le budget du GAFI auquel contribuent les membres. L'OCDE assure ces services. Les contributions individuelles des membres sont conformes aux échelles de l'OCDE.

IV. EFFET ET DURÉE DU MANDAT, RESPONSABILITÉ

48. Ce mandat n'est pas destiné à créer des droits ou obligations juridiques.
49. Ce mandat prend effet au 20 avril 2012 et sera valide jusqu'au 31 décembre 2020. Le GAFI entreprendra un examen à mi-parcours des travaux accomplis sous ce mandat afin d'assurer que celui-ci reste en adéquation avec les buts et objectifs du GAFI.
50. Ce mandat est mis en œuvre par les fonctionnaires et techniciens des membres et du Secrétariat du GAFI. Le GAFI est responsable devant ses Ministres et leur rend compte des aspects clés de son travail au travers des rapports annuels du Président du GAFI. L'examen à mi-mandat et les réunions ministérielles intermittentes sont également des mécanismes par lesquels les Ministres peuvent décider de l'orientation stratégique dans l'élaboration des politiques du GAFI.

ANNEXE A

PAYS ET ORGANISATIONS MEMBRES DU GAFI

- Afrique du Sud
- Allemagne
- Argentine
- Australie
- Autriche
- Belgique
- Brésil
- Canada
- Chine
- Commission européenne
- Conseil de coopération du golfe
- Corée, République de
- Danemark
- Espagne
- États Unis
- Fédération de Russie
- Finlande
- France
- Grèce
- Hong Kong, Chine
- Inde
- Irlande
- Islande
- Italie
- Japon
- Luxembourg
- Mexique
- Norvège
- Nouvelle Zélande
- Pays Bas, Royaume des
- Portugal
- Royaume Uni
- Singapour
- Suède
- Suisse
- Turquie

ANNEXE B

MEMBRES ASSOCIÉS DU GAFI

- Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL)
- Groupe anti-blanchiment de l'Afrique orientale et australe (GABAOA)
- Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment de capitaux (GAP)
- Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC)
- Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord (GAFIMOAN)
- Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux en Amérique du sud (GAFISUD)
- Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'ouest (GIABA)

ANNEXE C

CURRENT LIST OF OBSERVERS

- Association internationale des superviseurs des assurances
- Banque africaine de développement
- Banque asiatique de développement
- Banque centrale européenne (BCE)
- Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)
- Banque interaméricaine de développement
- Banque mondiale
- Comité de Bâle sur le contrôle bancaire
- Eurojust
- Europol
- Fonds monétaire international (FMI)
- Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale
- Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers
- Groupe des superviseurs de centres financiers internationaux (GSCFI) [anciennement Groupe des organismes de supervision bancaire offshore - GOSBO]
- Interpol
- Nations Unies –
 - Office contre la drogue et le crime (UNODC)
 - Direction exécutive du Comité contre le terrorisme
 - Le Comité des sanctions contre Al-Qaïda (le Comité 1267/1989)
- Organisation des états américains / Comité interaméricain contre le terrorisme
- Organisation des états américains / Commission interaméricain de lutte contre les abus de drogues

- Organisation internationale des commissions de valeurs (IOSCO)
- Organisation internationale des douanes
- Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE)
- Secrétariat du Commonwealth

ANNEXE D

Liste des groupes de travail

- Groupe de travail sur les évaluations et la mise en œuvre (WGEI)
- Groupe de travail sur financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux (WGTM)
- Groupe de travail sur les typologies (WGTY)
- Groupe d'examen de la coopération internationale (ICRG)

GAFI



www.fatf-gafi.org

Septembre 2012

